



QUESTION D'INTÉGRATION

Encore beaucoup de questions concernant l'intégration des enfants ayant des limitations en camps de jour nous proviennent des municipalités de la Montérégie. Par exemple : « Notre municipalité compte moins de 15 000 habitants et n'est donc pas assujettie à l'élaboration d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Dans ce cas, devons-nous quand même intégrer les enfants handicapés dans notre camp de jour? »

Nous entendons aussi encore parfois des commentaires comme : « Si jamais il nous faut embaucher plus d'un accompagnateur, je crois bien que nous devons fermer le camp de jour. » Ceci ne contribuerait qu'à marginaliser les enfants handicapés dans cette municipalité, à les rendre coupables aux yeux des parents des autres enfants de la perte d'un service, à les pointer du doigt.

Pour répondre aux questions, pour démystifier le droit des personnes et le devoir des municipalités et se tourner vers des solutions, Zone Loisir Montérégie invite les lecteurs du Loisir et Sport point.com à visionner la vidéo présentée par l'Office des personnes handicapées du Québec donnant la parole à maître Christian Roux, qui explique l'aspect juridique entourant l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux. Elle se trouve à la page d'accueil du site Web www.zlm.qc.ca. Bon visionnement!

Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées

Zone Loisir Montérégie propose la *Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées*. Celle-ci s'adresse particulièrement aux organismes et aux municipalités qui embaucheront prochainement des accompagnateurs en loisir auprès des personnes handicapées. Elle est la seule formation en accompagnement en loisir reconnue au Québec. D'autres formations existent, mais elles sont complémentaires à celle-ci. Une attestation est remise à chacun des participants.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION CONSISTENT À :

ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR :

- ♦ Les rôles et responsabilités inhérents à l'accompagnement de personnes handicapées;
- ♦ Les différents types de déficiences (caractéristiques, besoins, forces) et sur la réalité de ces personnes;
- ♦ Le contexte de loisir des personnes handicapées.

SAVOIR-FAIRE :

- ♦ Développer des connaissances et des compétences afin de pouvoir adapter les activités selon les besoins des personnes accompagnées.

SAVOIR-ÊTRE :

- ◆ Prendre conscience de ses forces et de ses limites (savoir, savoir-faire, savoir-être) en tant qu'accompagnateur de personnes handicapées.

Selon la clientèle majoritairement desservie par les accompagnateurs, l'information touchant deux types de déficience sera vue intégralement et celle concernant les autres types de déficience sera vue de façon abrégée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION :

- ◆ Durée de 8 heures.
- ◆ Prix par participant : 80 \$ (Montérégie).
- ◆ Un minimum de 7 inscriptions est nécessaire pour la tenue de la formation.
- ◆ *Le guide de l'accompagnateur* et *Le manuel de l'accompagnement* sont remis à chaque participant.
- ◆ Le local doit être prêté par l'un des organismes ou des municipalités qui reçoivent la formation.
- ◆ Les participants doivent prévoir un lunch pour prendre leur repas du midi sur place.

La Montérégie bénéficie d'une équipe chevronnée de quatre personnes, soit trois formateurs (M. André Coderre, M. Gérard Guimond et M^{me} Stéphanie Paquet) et deux maîtres-formateurs (M. Vincent Robichaud et M^{me} Valérie Guillette), qui en plus de former des accompagnateurs en Montérégie, forment les formateurs pour le Québec.

Afin d'offrir une formation à vos accompagnateurs, nous vous prions de **contacter M^{me} Louise Lacasse**, coordonnatrice des services complémentaires à Zone Loisir Montérégie, en composant le 450 373-9441, poste 548.

Madame Lacasse pourra inscrire votre formation dans le site Internet officiel, www.formation-accompagnement.com, ce qui permettra à vos accompagnateurs de s'inscrire en ligne par la suite.

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

Siège social :

3800, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Téléphone : 450 771-0707

Jean Lemonde, directeur général, jlemonde@zlm.qc.ca

Nancy Whitney, coordonnatrice des programmes, nwhitney@loisir.qc.ca

Point de service :

169, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1X6
Téléphone : 450 373-9441, poste 548
Télécopieur : 450 377-6036

Louise Lacasse, coordonnatrice des services complémentaires,
louise.lacasse@colval.qc.ca